

HONORAIRES D'AGENCE au 1^{er} décembre 2021

Locaux à usage d'habitation :

6 % T.T.C.* à la charge du vendeur.

Locaux à usage commercial ou professionnel :

10 % T.T.C.* à la charge du vendeur.

Terrains :

Jusqu'à 550 000 € **10 % T.T.C.*** à la charge du vendeur.

De 550 001 € à 864 000 € **8 % T.T.C.*** à la charge du vendeur.

A partir de 864 001 € **6 % T.T.C.*** à la charge du vendeur.

Tranches non cumulables.

Locations saisonnières transactionnelles :

20 % T.T.C.* à la charge du preneur.

** TVA au taux en vigueur de 20 %.*